

## COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

### PROCÈS-VERBAL

Assemblée extraordinaire du conseil  
tenue le 14 novembre 2001 à 20h30  
au 2200, rue Mansfield à Montréal

#### SONT PRÉSENTS

Pierre Bourque, président du conseil  
Gilles Vaillancourt, vice-président du conseil

André Boileau	Jean E. Fortier
Guy Boissy	Claude Gladu
Georges Bossé	Michel Latendresse
Pierre Bourbonnais	Pierre-B. Forget
Réjean Boyer	Michel Leduc
André J. Côté	Pierre-Y. Melançon
Chantal Deschamps	Luis Miranda
Yvan Deschênes	Jean-M. Robitaille
Mary Deros	Yves Ryan
Noushig Eloyan	Saulie Zajdel
	Frank Zampino

#### SONT ABSENTS

Jean-J. Beldié	Peter F. Trent
Gérard Legault	Bernard Paquet
Jacques Moreau	

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, Me Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté et Mme Isabelle Charlebois, adjointe administrative, assistent à l'assemblée.

---

Cette assemblée a été convoquée à la demande du président.

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est inscrit à la période de question.

Aucun conseiller ne pose de question.

---

#### 1. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2001.

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Pierre Bourbonnais

CC01-0091

Il est

RÉSOLU

d'approuver, avec dispense de lecture, la distribution préalable ayant été faite, le procès-verbal de l'assemblée du 20 septembre 2001.

---

**2. Adoption du calendrier 2002 des assemblées du Conseil.**

PROPOSÉ PAR Georges Bossé

APPUYÉ PAR André Boileau

CC01-0092

Il est

RÉSOLU

d'adopter le calendrier annuel 2002 des assemblées du conseil de la Communauté, ainsi établi :

**Assemblées du conseil  
(19h30)**

[jeudi 24 janvier (nominations)]

Jeudi 21 février

Jeudi 18 avril

Jeudi 20 juin

Jeudi 22 août

Jeudi 24 octobre

Jeudi 14 novembre (budget 2003)

Jeudi 12 décembre

---

**3. Nominations au Comité consultatif agricole.**

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR André Boileau

CC01-0093

Il est

RÉSOLU

De nommer, suivant la proposition soumise par la Fédération de l'U.P.A. Outaouais-Laurentides, MM. Marcel Denis et Richard Maheu à titre de membres du Comité consultatif agricole de la Communauté

---

**4. Dépôt de la tarification 2002 de l'Agence métropolitaine de transport.**

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE01-0148

Il est résolu

De recommander au conseil de ne pas désavouer les tarifs métropolitains adoptés par l'Agence métropolitaine de transport pour l'année 2002 ».

PROPOSÉ PAR Pierre Yves Melançon

APPUYÉ PAR Claude Gladu

CC01-0094

Il est

RÉSOLU

D'adopter le rapport du comité exécutif.

---

**5. Approbation du budget de l'Agence métropolitaine de transport.**

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution :

« CE01-0149

Il est résolu

De recommander au conseil d'approuver le budget d'exploitation de l'exercice 2002 de l'Agence métropolitaine de transport».

PROPOSÉ PAR Pierre Yves Melançon

APPUYÉ PAR Jean-Marc Robitaille et Pierre-Benoît Forget

CC01-0095

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

**6. Règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.**

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution:

« CE01-0133

Il est résolu

De recommander au conseil d'adopter le règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal ».

PROPOSÉ PAR Pierre-Yves Melançon

APPUYÉ PAR Pierre Bourbonnais

CC01-0096

Il est

RÉSOLU

De modifier ainsi le deuxième alinéa de l'article 2 du règlement :

« Lorsqu'un membre du conseil, autre que ceux mentionnés à l'alinéa précédent, siège à plus d'une commission, à quelque titre que ce soit, il n'a droit qu'à une seule rémunération additionnelle, la rémunération applicable étant la plus élevée. Cette dernière est versée pour au moins 4 séances d'une commission au cours d'une année, sinon au prorata du nombre de séances tenues »,

D'adopter le règlement avec dispense de lecture et de le déposer aux archives.

---

**7. Règlement sur les rejets des eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et dans les cours d'eau et sur la délégation de son application.**

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution:

« CE01-0134

Il est résolu

De recommander au conseil d'adopter le règlement sur le rejet des eaux usées dans les ouvrages d'assainissement et dans les cours d'eau et sur la délégation de son application et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente à être préparé à cet effet ».

PROPOSÉ PAR Guy Boissy

APPUYÉ PAR Georges Bossé

CC01-0097

Il est

RÉSOLU

D'adopter le règlement avec dispense de lecture et de le déposer aux archives.

---

**8. Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application.**

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution:

« CE01-0135

Il est résolu

De recommander au conseil d'adopter le règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente à être préparé à cet effet ».

PROPOSÉ PAR Frank Zampino

APPUYÉ PAR Michel Leduc

CC01-0098

Il est

RÉSOLU

D'adopter le règlement avec dispense de lecture et de le déposer aux archives.

---

Dépôt de documents

- Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 11 octobre 2001.
  - Règlements de la CUM nos 87, 87-1, 87-2, 87-3, 87-4, 90, 90-1, 90-2, 90-3, 90-4, 90-5, 90-6, 129, Ordonnance CE129.1, E129.2 et 145 portant sur les rejets des eaux usées et sur les rejets à l'atmosphère, déposés en liasse.
-

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20h40.

Les résolutions CC1-0091 CC01-0098 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Bourque  
Président

---

Nicole Lafond  
Secrétaire